A.D.A.A.M.F.A.G.
Association loi 1901 affiliée à l'UFNAFAAM

association subventionnée par le Conseil Départemental du Gard

FICHE D'ADHESION ou de RE-ADHESION 2022

du 1er janvier au 31 décembre 2022

N° adhérent UFNAFAAM : …….

Nom : .....

Prénom : .....

Merci de bien vouloir remplir lisiblement cette fiche

Adresse		CP	Ville
Tél. fixe :	**Tél. portable :**	**Email** important pour recevoir nos newsletters	

AGREMENT : Nombre d'accueils autorisés : …….

- ☐ Assistant maternel
- ☐ Maison d'Assistants Maternels
- ☐ Assistant familial

RECRUTEMENT :

- ☐ Parents employeurs
- ☐ Crèche familiale
- ☐ Aide Sociale à l'Enfance du Gard

Autre : .....

Particularité :

- ☐ Couple d'adhérents exerçant la même profession, remplir une fiche d'adhésion par personne - nom et prénom du conjoint adhérent : … .....
- ☐ Retraité (pour vous permettre de continuer à bénéficier de la complémentaire santé)
- ☐ Adhérent mutuelle UFNAFAAM

- - - - - -

Remplir très minutieusement cette fiche d'adhésion
(nous vous conseillons de garder une photocopie)

L'envoyer à l'adresse ci-contre, accompagnée des **trois éléments** suivants :

Adresse retour & renseignements adhésion :
ADAAMFAG
19 rue Louis Feuillade
30900 NIMES
francoise.bertho@neuf.fr
06.67.01.47.17

- ☐ la copie de votre agrément pour les nouveaux adhérents ou son dernier renouvellement pour tout changement,
- ☐ un chèque de **15 €** (**23 €** pour un couple) à l'ordre de l'**ADAAMFAG**
- ☐ un chèque de **45 €** à l'ordre de **UFNAFAAM** correspondant à votre cotisation et à l'assurance RCPJ + dommage aux biens, ou de **76 €** si vous prenez l'option RC AUTO MISSIONS
  Note : voir tableau des tarifs au dos, notamment pour les couples et les retraités.

Sauf indications particulières, les chèques ADAAMFAG seront encaissés à partir du 15 janvier 2022
NE PAS METTRE D'AGRAFE – NE PAS ENVOYER EN RECOMMANDÉ

Cadre réservé à l'ADAAMFAG

Rem .

ASS.

Attes.

Date : .....

Signature :

LES SERVICES ouverts par le paiement de l'adhésion :

- Une permanence téléphonique, écoute, soutien, conseils en cas de problèmes ou de litiges
- Des informations relatives à nos métiers par mail et sur notre page Facebook, un site Internet
- Une assurance de groupe avec une aide pour établir la déclaration de sinistre en lien avec l'UFNAFAAM qui le traitera avec l'assureur
- Une complémentaire santé à tarif de groupe
- Un agenda professionnel pour les assistants maternels conçu par des assistants maternels
- Un guide d'évaluation et d'accompagnement de l'accueil d'un enfant, pour les assistants familiaux
- Différents fascicules sur nos métiers et pour les MAM (Maison d'Assistants Maternels)
- Pour les assistants maternels, tarif préférentiel sur contrats de travail et d'accueil (le premier gratuit) et des modèles de bulletin de salaire

- -

TARIFS du chèque UFNAFAAM 2022

Le contrat d'assurance court de la date d'adhésion jusqu'au 31 décembre 2022
Assurance RCPJ et Dommages aux biens à demi-tarif pour les couples.

	Tarif	**Tarif couple d'adhérent** *(par couple)*
Formule de base (RCPJ) : cotisation UFNAFAAM de 14 € + 31 € d'assurance (Responsabilité Civile Professionnelle et Juridique + Dommages aux biens + Ecoute et Soutien UF)	**45 €**	**59 €**
Formule de base + extension Garantie **RC Auto Mission (RCAM)** de 31€	**76 €**	**90 €**
Cotisation membre retraité :	**14 €**	

- -

Pour les MAM ;

La délégation d'accueil est automatiquement comprise lorsque l'assistant maternel exerce en MAM.

Possibilité de souscrire une assurance pour LOCAL MAM habitation ; 1,34 €/m² et par an.

Assurance auto mission occasionnelle.
Réservée pour les MAM qui louent ou se font prêter un véhicule pour transporter ponctuellement les AM et les personnes confiées à ces derniers pour 2 à 3 sorties ponctuelles par an. **15 €**

Option indemnités journalières MAM.
En cas de sinistre impliquant une fermeture de la MAM, une assurance est proposée pour combler cette perte de salaire. **125€ / an**

- -